

FUSION AU VAL-DE-RUZ

L'exécutif ne sera pas élu par la population

L'exécutif de la future commune unique de Val-de-Ruz sera finalement élu par le Conseil général. Et non par le peuple. Cette modification a été obtenue par la majorité libérale-radical du district. Le PS s'y rallie sans trop d'états d'âme, mais les Verts et l'UDC sont fâchés.

ALEXANDRE BARDET

Décision prise mercredi soir par le comité de fusion du Val-de-Ruz: les cinq conseillers communaux à plein temps de la commune unique seront élus par le Conseil général. Cette modification de la convention de fusion, qui prévoyait un scrutin populaire, a été obtenue par la majorité libérale-radical du district.

«Nous sommes assez enchantés, car nous étions le seul parti à avoir pris position clairement sur ce mode d'élection», commente Marc-Eric Amstutz, président du Parti libéral-radical du Val-de-Ruz. «Nous avons ainsi ouvert le débat, et notre proposition l'emporte, sans avoir été véritablement imposée aux autres.»

Pour le PLR, l'élection par le Conseil général offre une cohérence dans les rapports de force au sein de l'exécutif et du législatif. Elle oblige les partis à s'entendre sur des programmes communs.

Choisis, eux, par la population, les 41 conseillers généraux seront aptes et légitimés à désigner des conseillers communaux sur la base de leurs «compétences et qualités personnelles», et pas en fonction de leur seule popularité qui pourrait charmer l'électeur. La campagne électorale s'en trouvera aussi moins onéreuse.

Membre du comité de pilotage de Fusion 2013, Daniel Henry constate que «l'effet Chézard» a joué un rôle dans le



VAL-DE-RUZ Les Verts et l'UDC voient l'élection du Conseil communal de la future commune unique par le Conseil général comme un voile posé sur l'expression des droits populaires. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

débat. Pour des motifs semblables, le PLR de Chézard-Saint-Martin demande que la population, le 12 février, renonce à vouloir élire elle-même l'exécutif du village et redonne cette compétence au législatif.

Quant au Parti socialiste vaudois, qui avait exprimé son soutien au mode d'élection populaire, il prend acte sans effusion du revirement du comité de fusion.

«En fait, le PS, divisé, n'en faisait pas un cheval de bataille. Lors des séances consultatives de lundi dernier, la section de Fontainemelon a même formellement demandé une élection par le Conseil général», explique le président de district, Sylvain Babey. «Ce sera donc aux partis, via le Conseil général, de prendre leurs responsabilités.»

Le ton est moins conciliant du côté des petits partis. «Je suis contrarié, irrité même, car le respect des minorités ne semble

guère exister dans les mœurs du Val-de-Ruz», réagit Roby Tschopp, président des Verts du district, un peu refroidi. Dans son village de Savagnier, relève-t-il, le PLR s'est attribué quatre des cinq sièges du Conseil communal, alors que sa représentation au législatif ne lui en vaudrait mathématiquement que trois.

«Il est assez surprenant, à la limite du scandaleux, qu'un grand parti refuse de donner la parole à la population», renchérit le président de l'UDC du Val-de-Ruz, Daniel Haldimann, sans remettre en cause son soutien à la fusion. «Avec ce système-là, les Verts et l'UDC n'auront aucune chance d'atterrir au Conseil communal!»

Cela ne semble guère émouvoir le PLR. Marc-Eric Amstutz y voit le jeu démocratique, entre majorités et minorités, tout en admettant que «les Verts sont un parti montant». /AXB

Cinq professionnels

- **Cinq édiles** Bien que divisé, le Parti libéral-radical du Val-de-Ruz souhaitait majoritairement limiter le futur Conseil communal à trois membres. Mais seuls ses fiefs de Chézard, Cernier et Savagnier ont relayé cette demande. Et selon son président, le PLR «pourra vivre» avec un exécutif à cinq, en tout cas durant la première législature.
- **Valangin** Le comité de fusion prend acte «avec regret» du retrait de Valangin. Il souhaite garder de bons contacts avec ce village et poursuivre des collaborations (école, accueil parascolaire, piscine d'Engollon, etc.). Aux Valanginois de décider...
- **Blason** Même si elles ne sont plus que quinze, les communes engagées dans la fusion souhaitent garder un soleil à 16 rais sur les futures armoiries. Il n'en existe pas à 15 rayons en héraldique. /axb

TRIBUNAL

Le voleur a laissé son ADN à Couvet

Trahi par son ADN, un voleur kosovar a été condamné, hier, par le tribunal de police à une peine privative de liberté de trois mois. Le sursis n'a pas été évoqué par le juge, la peine étant réputée jugée puisque l'accusé a passé un peu plus de sept mois en détention préventive.

L'homme était prévenu de vol, dommages à la propriété, violation de domicile et infraction à la Loi sur les étrangers. Ce dernier chef d'accusation n'a pas été retenu, l'homme étant au bénéfice d'un visa Schengen au moment de son interpellation le 27 juin, alors qu'il faisait le guet pendant que son complice cambriolait un commerce de Rennaz.

En contrôlant son ADN, la police vaudoise a constaté qu'il correspondait à celui prélevé sur le lieu d'un cambriolage perpétré dans la nuit du 18 au 19 juin au Centre commercial de Couvet. L'homme était monté sur le toit du magasin avec son complice, lui aussi Kosovar, afin de briser une imposte pour pénétrer dans le magasin. Ils ont ensuite meulé l'arrière du coffre-fort et l'ont vidé de son contenu, soit 4000 francs et près de 100 euros.

L'homme ne conteste pas les faits, mais prétend être demeu-



CENTRE COMMERCIAL Le prévenu a cambriolé l'un des magasins en juin. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

ré à l'extérieur pendant le vol. Il assure également que son complice s'est enfui dès le lendemain au Canada avec l'argent. L'homme n'est pas plus fiable sur le récit de son parcours. Il aurait quitté Pristina pour rejoindre Annemasse via Zurich. A Annemasse, il était censé travailler, mais son contact sur place, l'aurait, selon lui, conduit à voler.

Une histoire qui n'a pas convaincu le juge, qui lui a rappelé que la police allemande l'avait déjà épinglé en 2004 pour vols en bande et cambriolages.

Pour l'anecdote, l'avocat commis d'office du prévenu n'était autre que Frédéric Hainard, qui plaideait pour la première fois devant un tribunal depuis la reprise de son activité d'avocat. /fno

En bref

VAL-DE-TRAVERS

Derby jurassien de patinage artistique

Il y aura de l'animation sur et autour de la patinoire fleurisane de Belle-Roche, dimanche, de 9h à 18 heures. Le Club de patinage artistique du Val-de-Travers organise ce jour-là le 35e Derby jurassien. Cette compétition de patinage artistique regroupe des patineuses et patineurs de tous âges provenant de tout l'Arc jurassien et même de l'extérieur. Un challenge est attribué au club ayant totalisé le plus de points d'ensemble. Une septantaine de concurrents sont attendus. L'entrée est libre et il sera possible de se désaltérer et restaurer en grillades et divers snacks, sur place, tout au long de la journée. L'horaire et la liste des participants peuvent être consultés sur le site du CPA Val-de-Travers: www.cpa-vdt.ch/comm

FLEURIER

L'Ensemble symphonique neuchâtelois à la Fleurisia

Sur l'initiative des Jeunesses musicales du Val-de-Travers, l'Ensemble symphonique de Neuchâtel se produira dimanche, à 17h, à la salle Fleurisia de Fleurier. Dirigés par Alexander Mayer, les musiciens interpréteront des œuvres de Mozart, Martin et Schubert. /comm

PUBLICITÉ

actuel

INFORMATIONS COMMERCIALES

Quinzaine du lit rabattable ● Profitez de nos conditions spéciales - jusqu'au 12 février 2011 grâce à la baisse de l'EURO

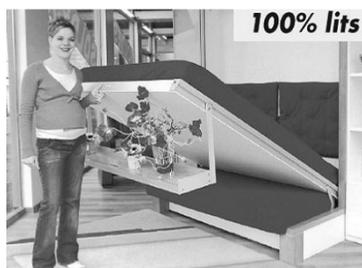
Canapé-lit, bibliothèque et meuble de rangement

Confort-lit vous propose sa quinzaine du lit rabattable jusqu'au 12 février prochain. Notre spécialité depuis 22 ans à Yverdon est de créer de l'espace et un gain de place chez vous, en vous proposant un choix unique de meubles «magiques».

Par exemple: un canapé le jour se transforme en un vrai lit la nuit, ou encore un grand bureau qui monte facilement pour laisser la place à un lit. Il existe également la possibilité d'installer chez vous des lits superposés rabattables, ceci dans un encombrement incroyablement petit.

Confort-lit est aussi le spécialiste du rangement: armoires, bibliothèques, dans des styles les plus divers et variés, du contemporain au classique, en passant

En quelques mouvements le canapé disparaît pour laisser l'espace à un lit deux places.



par le plus moderne. Le tout dans des dimensions standard ou sur mesure, afin de satisfaire tous vos désirs.

Confort-lit est une entreprise familiale fondée en 1989 par Monsieur Pierre Picard. Toujours en activité, Pierre Picard

emploie aujourd'hui une quinzaine de personnes, dont ses trois enfants: Youri, Sébastien, Déborah.

Cette entreprise formatrice, attache une importance toute particulière à l'accueil et au service à la clientèle. «Nous vous

offrons notamment, la livraison et l'installation gratuite dans un rayon de 100 km. Cette prestation est effectuée par des menuisiers professionnels, afin que l'aménagement de votre intérieur soit réalisé dans les règles de l'art».

CONFORT-LIT depuis

Avenue de Grandson 60
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 14 04
www.confort-lit.ch